

MASQUES : SOUTIEN DU DEPARTEMENT A NOS AGRICULTEURS

Après avoir fourni des masques aux personnels SSIAD et SSAD, aux aides à domicile, aux assistants familiaux et maternels, ce sont les commerçants et les entreprises du BTP, qui ont pu bénéficier d'une dotation afin qu'ils puissent reprendre leur activité.

Dans la continuité de son action, **dès aujourd'hui, le Conseil départemental met des masques à disposition des agriculteurs pratiquant la vente directe de leurs produits à la ferme, dans les drive-fermiers ou sur les marchés municipaux.**

C'est un nouveau coup de pouce du Département au monde économique local, salué par les diverses organisations professionnelles, dont la Chambre d'agriculture présidée par Robert BOITELLE.

Nicolas FRICOTEAUX explique :

« Dès le début de la crise, nous avons identifié les besoins, financé et organisé cette logistique au plus près du terrain, avec les maires, pour accompagner nos commerçants, nos artisans, nos aides maternelles, nos producteurs locaux... »

Dorénavant, les circuits traditionnels de distribution s'organisent et seront rapidement en capacité de répondre aux sollicitations. Ainsi, notamment, les chambres consulaires proposent, d'ores et déjà à leurs adhérents, des plateformes et des groupements de commande. Il y a encore un peu de délais de livraison mais, bientôt, chacun pourra trouver une réponse à ses besoins. »

DES MASQUES POUR LES AGRICULTEURS pratiquant la vente directe de leurs produits à la ferme, dans les drive-fermiers ou sur les marchés municipaux.

Dès ce jeudi 23 avril, les producteurs concernés pourront demander par email une attestation à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, leur permettant de retirer un lot de 10 masques FFP1, dans les communes « points de retrait » au plus proches de leur exploitation.

➡ Pour faire la demande de l'attestation - Tél. 03 23 22 50 78 ou par mail severine.varin@aisne.chambagri.fr

➡ Liste des communes « points de retrait » sur www.aisne.com

* * *

D'AUTRES BESOINS A VENIR : LE DEPARTEMENT SERA PRESENT !

Pour les CHANTIERS D'INSERTION ASSOCIATIFS,

à la condition qu'ils puissent reprendre leur activité rapidement,

le Conseil départemental pourra également attribuer dans les jours à venir, 150 masques par chantier.

Information : aci.insertion@aisne.fr